

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. En ad... 16 Six mois... 8 Poste: 35 fr. En ad... 18 Six mois... 10 Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 C. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restriction dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Avril 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rappelle aux Électeurs l'importance extrême de ce scrutin d'où doit sortir l'administration de toutes les communes de France, pour quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent et engagent résolument la lutte contre les partisans d'un régime qui, après avoir opprimé la liberté des pères de famille, attaqué sans relâche la religion et ses ministres, aboutit à la ruine du pays par ses traités de commerce désastreux pour l'agriculture et l'industrie, — par ses prodigalités budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candidats conservateurs de tout son pouvoir, avec ses ressources et l'appui des journaux dont il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes les communes on s'organise, et de récents exemples démontrent que le succès peut couronner les efforts combinés de toutes les bonnes volontés.

Chronique générale.

Vous verrez que nous serons obligés de nous constituer les avocats d'office de M. Jules Ferry. Il n'est pas de jour où, en vertu sans doute du pacte d'union juré sur l'autel de Cahors, ce pauvre F. Jules ne soit accusé par d'autres F. grands serpents, che-

valiers du glaive, de l'anneau symbolique des forfaits les plus noirs.

Hier, on l'accusait d'avoir à Périgueux et à Cahors montré patte blanche aux catholiques, et nous étions obligés, par esprit d'équité, d'établir qu'au moment même où cette terrible calomnie était lancée, le F. Ferry travaillait avec une assiduité, digne assurément de toutes les félicitations des loges maçonniques ou carrières d'Amérique, à la suppression solennelle des prières ordonnées par la Constitution.

Aujourd'hui, nouvelle calomnie. Un F. sans entrailles de la France a annoncé que le P. résident du conseil des ministres, chef de notre Foreign-Office, avait fait choix de M. de Miribel pour l'ambassade de Berlin, et tous les F. du radicalisme, du socialisme, du communisme, etc., de propager ce bruit en poussant des cris d'indignation.

En quels carquois la malicieuse ingéniosité des frères et amis va-t-on puiser des traits aussi acérés? Accuser M. Jules Ferry d'avoir songé pour un poste qui exige autant de tact, de dignité, de patriotisme, à M. le général de Miribel, c'est-à-dire à un officier universellement estimé et auquel assurément personne ne saurait contester ces trois qualités, n'est-ce pas l'abomination de la désolation? C'est comme si on accusait M. le général Campenon d'avoir songé à confier un emploi quelconque dans sa nouvelle armée à ce même général de Miribel dont, jadis, lorsqu'il était couvert par la main de Gambetta, il disait: « Les fonctions du chef d'état-major général exigent pour le moins autant de tact, d'honnêteté et de patriotisme que d'activité et de science militaires. Nous ne connaissons pas d'officier qui soit plus apte à les remplir que M. le général de Miribel. »

Aussi il faut voir comme les journaux officieux se démènent pour venger leur patron de ces calomnies. Jamais au grand jamais on n'a songé à M. de Miribel pour l'ambassade de Berlin. Nous vous croyons sur parole, oh officieux! et nous comprenons bien la légitime colère que vous ressentez à la

seule pensée qu'on vous puisse croire capables de faire passer l'intérêt général du pays avant celui de la coterie. M. de Miribel ne sera pas plus employé dans la diplomatie du F. Ferry que dans l'armée du F. Campenon. Diantre, il n'aurait qu'à rendre des services à la France! Que diraient la franc-maçonnerie et la République?

Deux demandes de crédit seront déposées à la rentrée:

4 millions 700,000 fr. pour Madagascar, et 5 millions pour le Tonkin. Ce dernier chiffre est absolument insuffisant; mais, dit l'Événement, M. Ferry estime qu'il ne faudra pas demander plus à la fois.

La proposition de révision que le gouvernement présentera au Sénat contiendra le texte même du projet.

On lit dans le Monde:

« Est-il vrai que des modifications tendant à réduire de la plus fâcheuse façon l'importance de l'administration des cultes soient projetées par le gouvernement? »

« Est-il vrai que ces modifications, qui sont préparées et adoptées en principe, doivent recevoir leur application après le scrutin du 4 mai pour les élections municipales? »

Nous pouvons ajouter que M. Martin-Feuillée a l'intention bien arrêtée de se débarrasser de M. Flourens, directeur du service.

L'AFFAIRE SAINT-ELME.

La presse continue à réclamer une instruction complète et décisive de l'affaire Saint-Elme. La France reproduit la lettre adressée au procureur de la République par la victime, après l'agression, lettre qui raconte celle-ci en détail:

« Me rendant chez moi, 49, cours Napo-

léon, j'ai été assailli, au coin de la place du théâtre et du cours Napoléon, sur le trottoir latéral aux Messageries-Poste de la Corse, par plusieurs individus, dont l'un m'a saisi par derrière et m'a asséné un coup violent au sommet du visage. Ayant aussitôt crié: « A moi! ces lâches m'assassinent! » j'ai été entouré par quatre de leurs complices, parmi lesquels il m'a semblé reconnaître quelqu'un que l'on m'a affirmé ensuite être le chef des gardes-champêtres de la ville d'Ajaccio.

« Tous ces agresseurs, réunis contre moi, m'ont roué de coups, me serrant à m'étouffer et n'ont lâché prise que lorsque un gendarme s'abattant sur ma tête, j'ai perdu connaissance et suis tombé raide sur le trottoir. J'ai encore senti des coups de pied, et puis affirmer avoir vu briller des lames de stylet ou de poignard. L'un de ceux-ci même n'était pas éloigné de mon corps, lorsqu'un gendarme (Casabianca) tombant sur moi, à la renverse, ma préservé de ce coup.

« J'ajoute aussi que, à ce moment — c'est-à-dire lorsque j'étais couché à terre — j'ai vu un pied levé sur ma poitrine.

« Les docteurs de La Lance et Pietrini — ce dernier médecin délégué par le parquet — ont constaté mes blessures, dont plusieurs sont visibles et resteront douloureuses. »

Saint-Elme ajoute qu'à l'issue de cette attaque, M. le substitut Decori le fit conduire chez le concierge du théâtre, où la victime reçut des soins en présence de ce magistrat, du commissaire de police, de deux gendarmes et de deux agents.

Les dernières lignes sont encore à citer. Les voici:

« C'est la quatrième agression dont je suis l'objet en Corse, depuis cinq mois: aucune des trois premières n'a été poursuivie par le parquet. »

On ne conçoit pas qu'on ait attendu aussi longtemps pour se décider à éclairer complètement une pareille affaire.

Quoi qu'il en soit, nous nous joignons à la France, journal républicain, et au Pays, organe impérialiste, pour demander au syn-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XV. — LA BARONNE.

Elle était arrivée la veille, à l'improviste, vers dix heures du soir. Son mari ne l'attendait pas.

Il se trouvait, comme d'habitude, dans un petit salon préféré. La fenêtre donne sur le jardin. Bien qu'elle reste encore ouverte, c'est à peine si les bruits du dehors parviennent jusque dans cette retraite favorable au recueillement, à l'intimité.

Van Leys est assis, ou plutôt étendu dans une chaise longue. A portée de sa main, sur le guéridon que la lampe éclaire, des journaux, des revues, des rapports, mais qu'il a cessé de lire. Il ne dort pas; il s'abandonne à cette vague somnolence coutumière aux vieillards, et que bercent, pour celui-ci, les accords assourdis du piano doucement touché par sa fille... Elle joue la Dernière pensée de Weber.

De temps à autre, sans même ralentir la mesure, elle retourne la tête vers celui qui l'écoute, ou du moins paraît l'écouter. Elle le regarde avec un

tendre intérêt. Il ne se plaint pas, il ne souffre pas. Ce n'est qu'un accablement moral. Les derniers événements l'ont cruellement éprouvé. Il semble encore avoir vieilli. Son immobilité, la décoloration de ses traits lui donnent l'aspect du dernier sommeil.

Tout à coup, de l'autre côté de l'hôtel, le bruit d'une voiture roulant sur le pavé de la cour arrive jusqu'à l'oreille de Noémie. Qui donc vient à pareille heure?... Ses yeux se reportent vers le vieillard. Il n'a rien entendu, il poursuit son rêve...

Elle commence un autre morceau. Quelques minutes s'écoulent. La porte s'ouvre. Une femme paraît. C'est la baronne.

A peine a-t-elle pris le temps de réparer le désordre de sa toilette. Une élégante toilette de voyage, où le cramoisi s'harmonise avec un rouge vif. Son feutre, garni de plumes aux mêmes couleurs, la fait ressembler à certains portraits de Robens, bien qu'elle soit brune, très-brune, avec le teint mat des créoles et leurs grands yeux noirs. Des yeux admirables, irrésistibles, comme toute sa personne. Elle est grande, svelte encore, à la fois gracieuse et noble dans ses moindres mouvements, qui rappellent ceux des lionnes et des panthères. Sa beauté, ses formes accomplies tenteraient peintres et sculpteurs. C'est une de ces créatures faites pour inspirer des passions, pour dominer les plus forts, et qui n'ont pas d'âge. Toujours

jeune, toujours belle. On ne lui donnerait pas trente ans.

A cette apparition, les yeux de Van Leys se sont démesurément ouverts. Un cri douloureux s'échappa de ses lèvres. Il s'est redressé, tout palpitant, la main crispée sur son cœur. Il voudrait fuir, mais il chancelle.

Déjà Noémie s'est élancée vers son père. Elle le soutient, elle le rassure.

La baronne agit et parle dans le même sens.

— C'est une surprise! Voici plus d'un mois que je la projetais, depuis l'accident du chemin de fer... Restez à Trouville, m'avez-vous télégraphié... J'ai obéi, mais j'étais inquiète, et me répétais chaque jour: j'irai demain!... Toutes sortes d'obligations m'ont retenue... Vous savez, dans notre entourage, on ne s'appartient pas... Je me suis échappée tantôt, mais pour quelques heures seulement... C'était la veille de notre grand festival de charité... J'en suis la patronesse essentielle... Mais qu'avez-vous donc, mon ami?... Seriez-vous souffrant?... Pourquoi me regarder ainsi? Ne m'embrassez-vous pas?

Tout en débitant ces quelques phrases incobérentes, elle s'était rapprochée de son mari, elle lui présentait le front.

Il l'effleura d'un baiser contraint, et se rassit en silence.

Ce froid accueil, auquel s'attendait probable-

ment la baronne, ne lui fit rien perdre de son assurance. Elle s'adressait maintenant à sa belle-fille:

— Et cette chère enfant?... Toujours un peu d'anémie, de mélancolie... C'est le manque de distractions... Pourquoi ne pas me l'avoir amenée là-bas!... L'air de la mer et des campagnes normandes lui eût fait grand bien... Une saison magnifique!... La température de mon pays natal, des bains délicieux, la société la plus divertissante, des bals, des concerts, les courses, les régates, toutes sortes de fêtes, et des illuminations comme sur le Lido!... Un carnaval d'été!... Trouville-Venise!...

Sur ce ton de légèreté mondaine, elle poursuivit, à peine interrompue par un monosyllabe du vieillard, par une complaisante interrogation de la jeune fille. Sa belle-mère lui prodiguait des compliments, des caresses... On eût dit qu'elle l'adorait. N'était-ce pas un moyen de reconquérir le père?

— Il faudra que nous causions en particulier tous les deux, se hasarda-t-elle à lui dire enfin. Je repars demain à quatre heures... Quand m'accorderez-vous audience?

C'était le but du voyage. Un pénible entretien. Van Leys ne pouvait s'y soustraire. Du moins, il l'ajourna.

— Pas ce soir!... répondit-il, en se levant avec effort. Je suis fatigué, brisé... Demain... avant votre départ... A demain!...



dicat de la presse d'intervenir dans cette affaire qui est de sa compétence.

Le syndicat ne doit pas avoir seulement en vue les intérêts matériels et commerciaux de la corporation, et lui appartient de protester contre l'assassinat d'un journaliste victime des basses vengeances de nos gouvernants.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Sauf deux ou trois, les professeurs qui faisaient partie du conseil supérieur de l'instruction publique refusent de redemander, dans l'élection de la semaine prochaine, le renouvellement de leur mandat.

» Ce refus est très-remarquable.

» Tous déclarent que la liberté leur a manqué dans les délibérations du conseil et que, quand ils ont donné avec indépendance leur avis, ils ont trouvé, chez les fonctionnaires qui siégeaient avec eux dans le conseil, un parti pris de n'en tenir aucun compte.

» On a entendu dire par plusieurs de ces honorables professeurs : « Tout est décidé d'avance dans les bureaux du ministère. On ne laisse au Conseil que le soin d'enregistrer les volontés du ministre et de ses représentants. Nous avons eu la responsabilité sans avoir l'autorité. Nous ne voulons pas être plus longtemps des dupes. »

On a publié de nombreux renseignements sur la grève d'Anzin. Pourquoi n'a-t-on pas parlé des bénéfices du cabaretier Basly ? Il paraît que cet honnête agitateur a réalisé un fort joli magot.

Nous ne sommes pas étonnés qu'il essaie de soulever un nouveau mouvement chez les mineurs.

La Compagnie des mines d'Anzin demande au gouvernement d'établir des garnisons permanentes à Denain, Anzin et autres centres importants.

Elle offre de se charger des frais de construction des casernes.

## ÉTRANGER

### TREMBLEMENT DE TERRE EN ANGLETERRE.

De fortes secousses de tremblement de terre se sont fait ressentir hier matin, entre 9 et 10 heures, sur la côte orientale d'Angleterre.

Dans différents villages, les clochers, les toits des monuments et des maisons privées, les cheminées ont été renversés ; dans l'intérieur des maisons, les meubles ont été brisés et les murs lézardés ; les vitres ont volé en éclat.

L'alarme est partout très-vive et les habitants sont dans la plus grande anxiété.

Un grand nombre d'entre eux ont abandonné leur maison.

CHINE. — *Shanghai*, 22 avril. — Le prince Chun a notifié son avènement au pouvoir

Et, guidé par Noémie, qu'il entraînait vers la porte de ses appartements, il disparaît avec elle.

La baronne, restée seule, changea tout aussitôt de physionomie et d'allures. Elle eut un mouvement de dépit, d'orgueil offensé. Son pouvoir, évidemment, n'était pas le même. « Que m'importe, après tout !... » sembla-t-elle penser. Elle murmura : « J'aurais dû ne pas venir !... Pourquoi Moralès l'a-t-il exigé ?... Que me veut-il encore ?... Oh ! nous nous expliquerons une dernière fois pour toutes !... Je me révolte à la fin ! J'entends être libre !... »

Et, redressant sa tête altière, elle sortit à son tour du salon.

Le lendemain, sur les dix heures, elle fit demander quand le baron serait visible. Il était sorti déjà ; il ne rentrerait que dans l'après-midi. N'était-ce pas afin d'éviter la baronne, ou tout au moins de ne lui permettre, au dernier moment, que quelques minutes ?

Elle donna l'ordre d'atteler ; elle se rendit chez son frère. Celui-ci l'attendait. Ils s'enfermèrent avec des précautions attestant l'importance de leur mystérieux tête-à-tête. Si quelque oreille indiscreète se fût risquée aux écoutes, elle n'eût entendu que le grondement et parfois les éclats de deux voix tour à tour irritées. Un instant celle de la femme sembla prendre le dessus ; celle de l'homme la réduisit promptement au silence. Quand la porte

aux représentants de la Chine à l'étranger, sans indiquer la direction politique que suivra son gouvernement.

Tshon, membre de l'instruction publique, a été nommé membre du Tsong-Li-Yamen. Ce personnage est connu surtout par la protestation qu'il adressa au prince Kong, lorsque celui-ci accepta la retraite de Tso-Tsong-Than, l'ex vice-roi de Mankin, connu par ses sentiments hostiles aux étrangers.

Les avis de Pékin constatent que le changement qui vient de se produire est la conséquence naturelle du mécontentement provoqué par les échecs de la politique chinoise au Tonkin.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 avril.

La séance d'aujourd'hui a manqué d'intérêt ; à l'ouverture il y avait d'assez nombreuses ventes sur les valeurs étrangères d'abord et sur quelques-unes de nos valeurs qui avaient le plus monté dans les Bourses précédentes.

Le 4 1/2 0/0 se tient à 108.22 après 108.05 ; — l'amortissable oscille aux environs de 78.12 ; — le 3 0/0 reste à 77.05.

La Banque de France est lourde à 4.955, soit un recul de 10 francs.

La Banque de Paris oscille autour du cours de 900, qu'elle ne dépasse guère à 905.

Le Foncier de France s'avance à 4.315 et gagne 1.325, prix auquel se fait la clôture ; la tendance on le voit est de plus en plus ferme. Les acheteurs ont encore une grande marge de hausse même, en achetant au cours d'aujourd'hui.

La Foncière de France reste demandée de 445 à 450.

La Banque d'Escompte a quelques demandes à 330. Cette valeur est en réaction sensible sur les cours pratiqués il y a peu de temps.

Pour les nombreuses succursales du Crédit Lyonnais et de la Société Générale, l'encaisse au 31 décembre s'élevait à 74 millions répartis entre 286 succursales ; qu'est-ce que cet encaisse comparé aux 238 millions exigibles ? Nous approuvons donc tous les projets de réorganisation, si ceux à l'étude sont bien sérieux.

La Banque Russe et Française est faible à 4 1/2. Hier a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires qui a fixé à 10 francs le dividende de l'exercice 1883. La situation est loin d'être brillante.

On parle d'une prochaine diminution du capital social du Phénix Espagnol, valeur autour de laquelle on a fait beaucoup de bruit. Le nombre des actions serait réduit de 60,000 à 30,000, et l'on obtiendrait la cote officielle en amenant les actions au cours nominal de 500.

Bonne fermeté du Suez à 2,070 ; les recettes sont un peu faibles depuis deux jours.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### ENCORE UNE SUSPENSION.

M. le préfet Jabouille, continuant ses exploits, dit *L'Anjou*, vient de suspendre pour un mois M. le vicomte Léo de Beaurepos, maire de Saint-Laurent-de-la-Plaine, non cette fois-ci pour refus d'afficher la décision du conseil d'Etat prononçant l'abus contre M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers, mais bien pour s'être permis de lui adresser sa protestation motivée contre la pose de ce placard, affiché pendant son absence et sans son consentement.

Nous sommes heureux de pouvoir faire

connaître à nos lecteurs et l'arrêté préfectoral en question et la lettre de M. le vicomte de Beaurepos auquel nous adressons nos félicitations.

Le public impartial verra où sont le droit et la justice et aussi jusqu'où peuvent aller les prétentions de nos gouvernants.

Voici d'abord la lettre adressée à M. le préfet de Maine-et-Loire par M. le vicomte de Beaurepos :

« *Saint-Laurent-de-la-Plaine*, 10 avril 1884.

» Monsieur le Préfet,

» Vous avez envoyé pour la faire afficher, dans la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine dont j'ai l'honneur d'être maire, une décision du conseil d'Etat prononçant l'abus contre M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers.

» J'apprends aujourd'hui, qu'en mon absence, on s'est conformé à votre invitation.

» Je me dois à moi-même de protester contre cet acte et de vous exprimer mon regret de n'avoir pu l'empêcher.

» L'affichage est, dans ce cas, si je ne me trompe, une aggravation de peine qui, pour être justifiée, a besoin d'être édictée par une loi ou tout au moins formulée expressément dans l'arrêté ; c'est pourquoi, aucun jugement rendu par un tribunal ordinaire ne saurait être affiché à moins que les juges n'aient formellement ajouté cette pénalité.

» Comme ni dans la décision en question, ni dans aucune loi, je ne trouve une disposition qui confère à un maire l'obligation d'afficher le document que vous m'avez envoyé, il m'est impossible de ne pas répudier hautement un acte qui lèse arbitrairement les droits d'un tiers, surtout quand ce tiers est le chef vénéré du diocèse.

» Agréez, Monsieur le Préfet, ma considération distinguée.

» LÉO DE BEAUREPOS. »

Voici maintenant les considérants de l'arrêté de suspension :

« Vu la lettre par laquelle M. le maire de Saint-Laurent-de-la-Plaine proteste contre l'affichage fait en son absence par l'adjoint du placard contenant la décision du conseil d'Etat prononçant l'abus contre l'évêque d'Angers, et manifesté son regret de n'avoir pu empêcher cet affichage ;

» Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884 ;

» Considérant que la lettre du maire de Saint-Laurent-de-la-Plaine contient une critique déplacée des instructions de l'administration supérieure ;

» Considérant que, s'il appartient à tout citoyen d'apprécier la légalité des actes du gouvernement, il ne saurait en être de même des agents de ce gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions ;

» Qu'en qualifiant, ainsi qu'il l'a fait, une décision du Conseil d'Etat, le maire de Saint-Laurent-de-la-Plaine a, dans un but manifeste d'hostilité contre le gouvernement, excédé ses droits et méconnu gravement ses devoirs ;

» Arrête, etc. »

M. l'adjoint de la commune de Loiré,

La baronne, réagissant contre ce mépris glacial, eut l'audace de la franchise.

— Je venais protester contre l'injustice, contre la calomnie dont mon frère est victime, et...

Van Leys ne lui permit pas d'achever.

— Vous devez avoir vu ce matin M. Moralès, dit-il, et sans doute appris de lui-même tout ce qui s'est passé entre nous... Je ne vous accuse pas d'être sa complice... Ne m'en demandez pas davantage... Rien ne me fera revenir sur ma détermination... Rien !...

C'était cet arrêt qui venait d'être prononcé. La baronne comprit que, sortant d'une pareille bouche, il était irrévocable.

— Ah !... murmura-t-elle, vous ne m'aimez plus...

— Non ! répondit fermement le vieillard, mais je vous ai bien aimée !... mais je ménage en vous la femme qui porte mon nom... Respectez-le de même... Voici de quoi payer vos dettes...

Il poussait devant elle une enveloppe sous laquelle on devinait une certaine épaisseur de billets de banque.

Le premier mouvement de la grande dépensière fut un geste de refus.

— Prenez !... prenez donc !... fit Van Leys. On vous attend... Évitez de pareilles scènes... Elles abrégeraient mes jours... Ils sont complètes... Patience !... madame, et laissez-moi mourir en paix !...

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

ayant refusé d'afficher la décision du conseil d'Etat, a été également suspendu pour un mois.

## L'ARTICLE 86

Il est utile, à la veille des élections municipales, de reproduire ici l'article 86 de la loi de 1884, dont M. le préfet de Maine-et-Loire s'autorise pour frapper de Maine-et-Loire et adjoints, qui ne croient pas devoir se prêter à l'affichage ordonné par M. Martin-Feuillée. Voici cet article :

« Art. 86. — Les maires et adjoints peuvent être suspendus par arrêté du préfet pour un temps qui n'excédera pas un mois et qui peut être porté à trois mois par le ministre de l'intérieur. Ils ne peuvent être révoqués que par décret du Président de la République.

» LA RÉVOCATION emporte de plein droit l'inéligibilité aux fonctions de maire et à celles d'adjoint pendant une année à dater du décret de révocation, A MOINS QU'IL NE SOIT PROCÉDÉ AUPARAVANT AU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX. »

Les *Tablettes d'un Spectateur* ont entendu dire au ministère de la justice que le gouvernement comptait sur la condamnation de M<sup>r</sup> Freppel par le tribunal d'Angers et, par suite, sur sa démission de député.

M. Martin-Feuillée ne doute pas que la Chambre n'autorise les poursuites contre le vénérable prélat.

Le ministre du commerce vient de recevoir une lettre de la chambre de commerce de Lyon, l'invitant à combattre devant la Chambre la suppression du volontariat d'un an ; voici ce document :

« Il n'est personne qui ne reconnaisse la nécessité d'un enseignement professionnel supérieur, si nous voulons reconquérir sur nos rivaux l'avance que nos industries sont en train de perdre ; cette vérité, vous la proclamiez vous-même, monsieur le ministre, avec autorité dans le discours par lequel vous avez inauguré, au mois de janvier, la session du conseil supérieur de l'enseignement technique.

» Avec le service obligatoire de trois ans, toute haute étude spéciale, scientifique, littéraire, artistique, commerciale, industrielle devient impossible. Décréter la suppression du volontariat, c'est signer l'arrêt de déchéance intellectuelle de notre pays.

» Nos écoles supérieures de commerce et d'industrie, fondées à grands frais au lendemain de la guerre, ne tarderaient pas à disparaître. Les employés suisses et allemands, munis de connaissances professionnelles poussées très-loin, afflueraient de nouveau dans nos comptoirs.

» On fermerait en même temps la voie à notre expansion au dehors.

» Tous les esprits soucieux de l'avenir de nos industries se préoccupent de la décroissance de nos exportations ; le gouvernement s'en inquiète : il s'efforce d'éveiller par tous les moyens en son pouvoir l'esprit des entreprises lointaines.

» Quel profit pouvons-nous espérer de l'établissement de chambres de commerce françaises à l'étranger, de la création de musées commerciaux, de la réforme de l'organisation consulaire, de la publicité donnée à tous les renseignements commerciaux par le *Bulletin consulaire* et le *Moniteur officiel du commerce*, de toutes ces institutions dont nous pourrions espérer de féconds résultats, si, en même temps, nous privons nos maisons de commerce de cette élite d'employés supérieurs préparés par une forte instruction spéciale à embrasser ces grandes concentrations du trafic international, si l'on élève un obstacle infranchissable à tous les efforts que l'initiative privée tente aujourd'hui pour infuser à notre jeunesse l'amour des voyages et de l'émigration.

» Si notre chambre pensait, monsieur le ministre, que notre organisation militaire pût souffrir du maintien du volontariat, elle n'hésiterait pas à s'incliner devant cet intérêt de la défense nationale ; mais notre conviction entière est que celle-ci n'en serait rien affaiblie, que le premier fondement de la grandeur et de l'influence d'un pays réside dans son expansion commerciale, dans sa richesse industrielle et agricole, dans sa culture intellectuelle.

» Les deux plus grandes nations commerçantes et colonisatrices du monde, l'Angleterre et les Etats-Unis, ne connaissent pas



les charges du service obligatoire; les nations continentales les plus jalouses de leur puissance militaire, telles que l'Allemagne, ne sacrifient pas à de vaines théories égalitaires les intérêts les plus graves de leur éducation nationale et de leur progrès économique. »

#### SEIZIÈME PÈLERINAGE D'ANGERS A LOURDES

Le lundi 5 mai 1884.

Le seizième pèlerinage d'Angers à Lourdes aura lieu le lundi 5 mai prochain, sous la direction de M. l'abbé Maisou, chanoine honoraire, curé de la Trinité d'Angers, désigné à cet effet par M<sup>r</sup> l'Evêque.

Les heures d'aller et retour seront les suivantes :

Aller. — Angers, départ le lundi 5 mai, à 4 heures 10 du soir. — Lourdes, arrivée le mardi 6, vers 7 heures 30 du soir.

Retour. — Lourdes, départ le vendredi 9, vers 4 heures 20 du soir. — Angers, arrivée le samedi 10, à 2 heures 20 du soir.

Les pèlerins s'arrêteront à Bordeaux, le mardi matin, de 4 heures à 9 heures. Une messe solennelle de pèlerinage sera célébrée pour eux dans l'église de Saint-Michel de Bordeaux.

Les pèlerins des stations d'Angers à Yvernes-sur-Loire pourront prendre ou quitter le train à ces différentes stations.

Ceux en provenance des stations de Nantes à Angers, jouiront, pour Angers, de prix réduits aller et retour, à la condition d'arriver à Angers le lundi, à 2 heures 55 du soir, et d'en repartir le samedi à la même heure.

Prix des places : 1<sup>re</sup> classe, 90 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 55 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 36 fr.

Se faire inscrire, sans aucun délai, chez M. Henry Briand, libraire, rue Saint-Laud, à Angers.

La nuit dernière a encore été désastreuse. La gelée a été aussi forte que la veille.

De tous côtés on signale des désastres dans les vignobles.

On lit dans l'Espérance, de Nantes :

« Lundi soir, un orage mêlé de grêle a éclaté sur la commune de Ligné et s'est étendu jusqu'à Oudon.

On craint que le froid excessif qui a suivi cet orage n'ait gravement compromis les vignes.

On nous assure, d'un autre côté, que la gelée de la nuit dernière a fortement endommagé les clos de la vallée de la Loire compris entre Barbechat, la Chapelle-Basse-Mer et Saint-Julien.

Si le temps froid qui se fait sentir depuis quelques jours continue encore toute la semaine, les espérances que l'on avait pourrions bien s'évanouir tout-à-fait. »

LA NEIGE. — Une dépêche de Revel (Haute-Garonne) annonce qu'une violente tourmente de neige s'est déchaînée samedi soir, couvrant la ville d'une épaisse couche.

Les rues sont obstruées; la circulation sur les voies ferrées est interrompue.

Pendant l'orage, un incendie s'est déclaré. Plusieurs maisons ont été réduites en cendres.

On écrit de Metz, 19 avril : « La neige est tombée ce matin à gros flocons, depuis huit heures jusqu'à onze heures. »

On télégraphie des Vosges que le 19 avril depuis le matin la neige tombe abondamment et sans interruption. Une couche de 45 centimètres couvre les champs.

Il n'y a pas qu'à Paris qu'on se paye du boudin le jour du Vendredi-Saint. De chauds partisans de cette boustifaille à pareil jour se trouvent jusqu'à la Breille. On nous écrit à ce sujet, de cette commune, une lettre qui contient des détails si graves que nous ne voulons pas y croire et que nous ne pouvons publier.

Pendant l'année 1883, d'après la statistique, le chemin de fer de la Compagnie d'Orléans a transporté 49 millions de voyageurs, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la population totale de la France, sans tuer un seul voyageur.

Cependant, six voyageurs ont trouvé la mort dans les circonstances suivantes : quatre se sont fait tuer en descendant des

trains en marche et deux autres pour avoir traversé les voies pendant les manœuvres.

#### Théâtre de Saumur.

La représentation de *Severo Torelli*, donnée dimanche devant un public très-nombreux, a été aussi brillante qu'on pouvait l'espérer.

Cette soirée nécessiterait un long compte rendu, et nous n'avons que peu de lignes à disposer. Il nous est donc impossible, faute de place, d'analyser *Severo Torelli*, ce drame que semble animer parfois un souffle shakespearien et qui renferme des beautés incontestables. Le nouvel académicien, M. François Coppée, a le droit d'être fier de son œuvre.

*Severo Torelli* a été fort bien accueilli sur notre scène et a obtenu beaucoup de succès. Comme on devait s'y attendre, la pièce a été parfaitement jouée par la troupe de M. Delétraz. Cette fois encore, le sympathique directeur-administrateur a prouvé que ses connaissances artistiques étaient une garantie de la valeur et de l'excellente interprétation des ouvrages qu'il offre dans ses tournées.

La pièce est parfaitement montée et les costumes sont magnifiques.

Tous les artistes ont droit à des éloges; pour aujourd'hui, nous citerons particulièrement M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Méa.

Dans le rôle tragique de donna Pia, M<sup>me</sup> Méa s'est montrée la grande artiste que l'on sait. Nous doutons que M<sup>me</sup> Tessandier — applaudie ici dans *Formosa* — l'interprète à l'Odéon avec une plus saisissante vérité. M<sup>me</sup> Méa a été plusieurs fois acclamée comme elle le méritait. D'ailleurs, elle est toujours revue à Saumur avec plaisir.

Sa fille et son élève, M<sup>lle</sup> Jane Méa, a joué en véritable tragédienne le rôle écrasant de Severo. Cette jeune et gracieuse artiste a mis en relief un talent des plus remarquables qui fait bien augurer des succès qu'elle est appelée à obtenir sur les premières scènes.

Saumuriens et Saumurois ont prodigué de chauds applaudissements à M<sup>lle</sup> Jane Méa, tout en reconnaissant que le proverbe, souvent faux : *Bon sang ne peut mentir*, avait cette fois raison.

C'est bien aux deux admirables actrices que peut se rapporter la comparaison d'Horace :

*O matre pulchra filia pulchrior!*

L. D.

#### REVUE MUSICALE

##### Concert à Doué-la-Fontaine.

Monsieur le Rédacteur, Je viens vous prier de reproduire ces quelques lignes pour faire connaître le succès obtenu par la Société Philharmonique de Doué-la-Fontaine dans le 6<sup>e</sup> concert qu'elle vient de donner à ses abonnés. Ce serait manquer de reconnaissance que de ne pas rendre hommage aux artistes et amateurs qui, par leur talent, ont contribué à rendre ce concert l'un des plus brillants que l'on puisse organiser.

Les noms de M<sup>me</sup> Rita Lelong, de M. Martel, violoncelliste, d'Angers, de M. Gillard, chanteur comique, de Nantes, figuraient au programme qui ne pouvait être mieux rempli.

Il est impossible, en effet, d'exprimer avec quelle grâce, quelle justesse et quelle délicatesse la voix si bien timbrée de M<sup>me</sup> Lelong a rendu l'air de *Carmen* et celui des *Dragons de Villars*.

Le public n'a pas moins apprécié, comme il le mérite l'être, le jeu si fin, si brillant de M. Martel, alors qu'il interprétait la pensée musicale des auteurs de *Lucie de Lammermoor* et du *Simple aveu*.

Quant à M. Gillard, les auditeurs seuls peuvent savoir avec quel talent et quel bon goût il a chanté et dit *La Fête de ma portière*, *Le Porte-Veine*, etc., etc.

Il y a encore lieu d'ajouter que M<sup>me</sup> X\*\*\* a tenu le piano pendant toute cette soirée de la façon la plus remarquable et avec la grâce que chacun ici lui connaît.

Aussi les braves enthousiastes donnés aux exécutants sont-ils la meilleure preuve qu'ils avaient gagné leurs auditeurs.

Ce concert a, en outre, eu l'avantage de mettre en lumière le talent de plusieurs membres de la Société Philharmonique et surtout celui de M. Huet, qui a exécuté

d'une manière vraiment digne d'éloges les variations pour petite clarinette de la Tyrolienne de *Guillaume Tell*.

A tous donc, artistes et amateurs, ainsi qu'à M. Liausu, directeur de la Société Philharmonique, nos sincères félicitations.

La quête au profit des pauvres a été fructueuse; ceux-ci devront s'associer à nos remerciements.

UN ABONNÉ.

#### MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dimanche prochain, 27 avril, à 4 heures du soir, dans le Square.

##### Programme.

1. *Boccace*, allégo.
2. *La Straniéra*, fantaisie.
3. *Le Danube bleu*, valse.
4. *La Mawve*, mazurka.
5. *La Lisette de Béranger*.

V. MEYER.

C'est demain matin (jeudi) que doit arriver à Saumur, venant de Poitiers pour retourner à Angers, la première colonne du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers.

#### CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS.

Traité entre le directeur du Théâtre et l'Association artistique des Concerts populaires.

Nous extrayons les lignes suivantes du procès-verbal de la séance du Conseil municipal d'Angers du 22 février dernier :

« M. Laure a la parole sur l'article 46 pour proposer un amendement conçu en ces termes :

« Ces troupes seront exclusivement affectées à la ville d'Angers, toute exploitation extérieure est interdite. Une somme de 4,000 fr. prélevée sur le cautionnement sera le prix de l'amende pour chaque contravention. »

M. Laure dit que la subvention que la ville alloue à chaque directeur a pour but d'avoir une troupe de bons acteurs dont elle seule doit profiter. Si les artistes, en particulier les chanteurs, vont s'épuiser dans une autre localité et y contracter, par la fatigue, des affections nuisibles à leur voix, c'est le public angevin qui en supporte les conséquences. Il faut, dit-il, désormais que cette promiscuité entre Angers et Saumur disparaisse.

M. Prieur répond que le Conseil ne peut refuser au directeur les petits avantages que lui procure l'exploitation hebdomadaire du théâtre saumurois. Il ajoute que, depuis cette année seulement, la ville de Saumur fait à la direction une subvention de 2,000 francs et que cette somme sert à atténuer les charges qui lui sont imposées et le déficit constant de ses opérations.

M. Laure réplique que cette subvention qu'il ne connaissait pas et dont les précédents directeurs n'ont jamais joui, est un nouveau bon pour la Société artistique, mais il persiste à croire que lorsque l'on est en droit d'attendre d'un artiste toute la puissance de ses moyens, il ne doit pas être surmené par un travail supplémentaire qui peut même altérer sa santé.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé et l'article 46 est voté.

Les articles 47, 48 et 49 sont votés ainsi que le projet de traité entre le directeur du Théâtre et l'Association artistique. »

#### UN BŒUF FURIEUX.

Le 14 avril, dit le *Journal de Mamers*, M. Milcent, herbager à Neuilly-le-Misson, près d'Alençon, venait à Mamers livrer deux bœufs à M. Glogenson, négociant. Un peu après avoir traversé le bourg de Marollette, ces deux animaux affolés s'enfuirent à toute vitesse et, au lieu de suivre droit leur chemin, prirent à gauche, se sauvant l'un par l'usine à gaz et l'autre par le chemin de ronde qui débouche en ville par la rue Châtelaine. En sortant de cette rue, le bœuf enfila le portail de M. Théodore Chauvin, qui fait face. Ce fut heureux, car c'était le moment de la sortie de la messe, et on ne sait pas quels malheurs on aurait eu à déplorer.

Le bœuf, apercevant une personne dans la cour, se précipita vers elle et d'un coup de tête la jeta loin de lui, mais sans l'atteindre de ses cornes, qui étaient hautes et très-écartées. Le portail fut vite fermé, et la bête, dont la fureur augmentait tou-

jours, se jetait partout où elle voyait un objet remuer. Une femme veut aller au secours de la veuve Gauvain qui reste étendue dans la cour, le bœuf l'aperçoit et se précipite vers elle. La femme n'a que le temps d'entrer par une petite porte heureusement ouverte et qu'elle referme au plus vite, le bœuf la défonce avec sa tête, mais ne peut pas pénétrer à l'intérieur, l'ouverture étant trop petite. C'était épouvantable de voir cet animal, furieux, bondir de tous côtés, cherchant à frapper de sa tête tout ce qui offre quelque vie ou fait un mouvement. Ses yeux, sa langue longuement sortie de la gueule, ses renâlements, ses pieds qui battent le sol, tout inspire l'effroi et prouve que la rage augmente. Il n'y a pas d'autre parti à prendre que d'abattre l'animal. La gendarmerie s'en chargea et fit bien.

M. Milcent est au désespoir de la perte de son bœuf; mais, dans son malheur, il est encore heureux de ne pas avoir à déplorer la mort de quelques personnes. La femme Gauvain n'est pas grièvement blessée. On nous dit aussi que sur leur parcours les animaux auraient atteint, mais sans gravité, une personne qui venait au marché et un nommé Leroux.

#### LA ROCHE-SUR-YON.

Un incident a été soulevé par M. de Baudry-d'Asson à la première séance du Conseil général, à La Roche-sur-Yon.

Le député conseiller général a pris à partie le préfet au sujet de faits ayant marqué la transformation d'une école congréganiste en école laïque à Saint-Denis-la-Chevassé.

Le préfet a répondu que ces sortes d'affaires n'étaient pas de la compétence du Conseil général. L'incident a été assez tumultueux.

L'ART NATIONAL. *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

IMPORTANTE MAISON DE VINS DE BORDEAUX demande REPRÉSENTANT dans la contrée. Conditions avantageuses. Adresse P. V. M., poste restante à Saumur. Un des chefs de la maison passera vers le 24 courant, et on pourra s'entendre avec lui.

#### UN CONSEIL A SUIVRE.

Si vous tenez à conserver vos cheveux, si vous voulez en favoriser la croissance, nous ne saurions trop vous engager à employer l'EAU et la POMMADE du Dr JACOBY, recommandées par les médecins les plus distingués et dont les résultats merveilleux ont valu à l'inventeur les plus hautes récompenses.

Dépôt chez M. NORMANDINE, pharm., 11, rue St-Jean; DECARTE, coif., rue St-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

ÉCOUTEZ VOTRE FEMME. — Depuis de longues années, le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, souffrait d'une cruelle maladie. Elle avait débuté comme débutent toutes les maladies : un léger dérangement d'estomac suivi de constipation par suite d'impuretés de sang. La maladie s'aggravait chaque jour et dégénéra finalement en des douleurs rhumatismales persistantes et intolérables. En trois ans, il passa dix-huit mois à l'hôpital, à Lille : aucun médicament ne le soulageait. Sa femme, elle-même, commençait à se décourager, lorsqu'en désespoir de cause, elle lui persuada d'essayer la Tisane Américaine des Shakers, et les Pilules. Chose incroyable, deux bouteilles amenèrent la guérison, au grand étonnement de sa famille. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

#### GOITRE ET GLANDES

diminuent dès les premières applications et sont RADICALEMENT GUÉRIS par le véritable SIROP DE BOCHET IODÉ et la POMMADE RÉSOLUTIVE DE BERTRAND AÎNÉ. 40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons de SIROP 2.50, 5 francs. POMMADE 2 fr. 50 : franco en ajoutant 0.75 c. en sus. S'adresser pharmacie BERTRAND AÎNÉ, HANTZER, successeur, place Bellecour, 21, Lyon. Dépôt à Saumur : pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUFY, ALPHONSE.

Par ordre de M. le Juge-commissaire, les créanciers de la faillite de Dufy, Alphonse, chapelier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, ou admises par prévision, sont convoqués à se réunir le vendredi 2 mai 1884, à 10 heures du matin, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et dans ce dernier cas être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le greffier du Tribunal,  
(314) L. BONNEAU.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Sise au Vau-Langlois, près Saumur, Avec maison de maître et bâtiments de ferme, d'une contenance de 10 hectares environ.

S'adresser à M. Edouard BONNAIN, au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), ou au notaire. (197)

**A LOUER**  
**Pour la Saint-Jean prochaine,**  
**MAISON**

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

**A LOUER**  
**PRÉSENTEMENT**  
**Ou pour la Saint-Jean**  
**MAISON**

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, à M. COGNARD, et à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue de la Marine.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans, Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

Une **Petite CAMPAGNE**, située à Bournean, canton des Justices, contenant vingt-cinq ares et comprenant deux pavillons.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (307)

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UN BON CAFÉ**  
**ET ÉPICERIE**

Situé à Saumur, au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

**CIDRES**

M. RENÉ ROUSSEAU, 16, rue Beaurepaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il s'est entendu avec des propriétaires de Normandie et de Bretagne, en vue de vendre des cidres extra, pouvant résister aux chaleurs, sans perdre de qualité.

Dépôt place du Roi-René, magasins Pichat. (286)

**BOURSE**

Opérations au comptant et à terme.

Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. **Règlement mensuel.** (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOUR, 23, place du Ralliement à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

A L'ABELLE

**Modes et Mercerie**  
**J. PÉRARE**

Rue Saint-Jean.

ON DEMANDE un **apprenti** pour le comptoir de Modes et Mercerie. (287)

**AUX ÉLÉGANTS**  
**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

**La maison se charge des RÉPARATIONS.**

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un **garçon de magasin** muni de très-bonnes références.

S'adresser à la **VILLE DE PARIS**, place Saint-Pierre.

UNE DAME désire trouver un **emploi** dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, **demande un emploi** dans une maison de commerce, ou une régie de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

**LE PULICIDE**

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la **Pharmacie Centrale**, chez M. E. D'HY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

En cours de publication

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches:

**L'Assassinat du Pont-Rouge**

Par CHARLES BARBARA.

**UN DRAME A TROUVILLE**

Par Alfred de BRÉHAT.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

MÉNAGE, cocher et cuisinier, demande place pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser à M. Louis PÉANNE, à Bourgueil (Indre-et-Loire).

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis 28<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**PIANOS ET INSTRUMENTS**

**L. FISCHER ET FILS**

**FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS**

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments. — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:  
4 Accords par an..... 9 fr.  
6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

**GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES**

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE BEVIENDRA QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AVRIL 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 % .....	76 85	77 15	Est .....	760	760	OBLIGATIONS.			Gaz parisien .....	518	520
3 % amortissable .....	77 95	78 15	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1270	1267 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	510	Est .....	358	357
3 % (nouveau) .....	78 02	78 12	Midi .....	1187 50	1187 50	— 1865, 4 % .....	518	516 50	Midi .....	365	365
4 1/2 % .....	106	106	Nord .....	1717 50	1720	— 1869, 3 % .....	402 50	403 75	Nord .....	368	367 25
4 1/2 % (nouveau) .....	108 05	108 35	Orléans .....	1298 75	1297 50	— 1871, 3 % .....	395	393	Orléans .....	365 25	364
Obligations du Trésor .....	315	315	Ouest .....	805	807 50	— 1875, 4 % .....	513 75	512	Ouest .....	366	364
Banque de France .....	4985	4990	Compagnie parisienne du Gaz.	1487 50	1470	— 1876, 4 % .....	513	512	Paris-Lyon-Méditerranée ..	374 50	372
Société Générale .....	481 25	480	Canal de Suez .....	2070	2067 50	Bons de liquid. Ville de Paris.		516	Paris-Bourbonnais .....	367 50	368
Comptoir d'escompte .....	945	945	C. gén. Transatlantique ..	497 50	500	Obligations communales 1879.	444	445	Canal de Suez .....	567	565
Crédit Lyonnais .....	583	590				Obligat. foncières 1879 3 %	455 50	451 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1215				Obligat. foncières 1883 3 %	350	349 75			
Crédit mobilier .....	337 50	340									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Minutes	Service	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Direct. soir.					
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		Saumur .....	6 05	7 45	9	1 15	3 50	7 50	Montreuil-Bellay .....	6 50	9 45	1 52	3 04	8 30	11 01		
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		Chacé-Varrains .....	6 15	7 54	9 08	1 24	4 08	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg ..	7 06	10 10	2 08	5 20	8 46			
8	56	matin, omnibus-mixte.		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg ..	6 23	8 02	9 15	1 32	4 24	8 08	Chacé-Varrains .....	7 14	10 26	2 16	5 28	8 54			
1	25	soir, —		Montreuil-Bellay .....	6 39	8 16	9 28	1 46	4 42	8 24	Saumur .....	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 38		
3	32	express, —																	
7	15	omnibus, —																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY — POITIERS venant d'Angers.				POITIERS — MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Service	Arrivée	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		Saumur .....	6 05	3 50	Thouars .....	5 40	7 45	Montreuil .....	7	1 55	8 35	Poitiers .....	5 50	12 50	6 10		
8	21	omnibus, —		Montreuil-Bellay .....	6 33	4 56	Brion-sur-Thouet .....	5 58	7 57	Loudun .....	8 20	2 51	9 33	Neuville .....	6 28	1 28	7 04		
9	37	express, —		Lernay .....	7 02		Lernay .....	6 07		Arçay .....	8 34	3 4	9 49	Mirebeau .....	6 55	1 57	7 58		
12	48	soir, omnibus-mixte.		Brion-sur-Thouet .....	7 14	5 10	Montreuil-Bellay .....	6 50	8 30	Mirebeau .....	9 27	3 54	10 48	Arçay .....	7 30	2 52	9 18		
4	44	—		Thouars .....	7 29	5 25	Saumur .....	7 26	9 06	Neuville .....	9 57	4 24	11 17	Loudun .....	8 42	3 30	10 17		
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)								Poitiers .....	10 32	4 56	11 54	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 56		
10	24	express-poste.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-d.-Ville de Saumur;